

ABONNEMENT.

Saumur	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en dim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 20 FÉVRIER

Chronique générale.

SOMMES-NOUS PRÊTS ?

Une importante déclaration vient d'être faite par un organe républicain, le plus autorisé que compte l'opposition ministérielle. La France notifie au cabinet que l'opposition républicaine ne redoute pas de voir avancer le terme des élections. L'opposition se prépare; elle est prête. Et pour aggraver son défi, l'organe républicain ajoute que l'opposition est prête depuis le jour où M. Jules Ferry a pris le pouvoir, « sous l'inspiration des doctrines autoritaires et dans le but avéré de déclarer la guerre aux libéraux et aux progressistes républicains. »

Cette notification hautaine met en émoi le clan opportuniste. Depuis quinze jours, dans une campagne résolument menée, la presse ministérielle adresse à la démocratie des appels réitérés à la concorde sur le terrain électoral. Elle épuise tout l'arsenal de ses lieux communs, de ses arguments maniés au temps de l'opposition républicaine contre les aspirations et les tendances conservatrices et monarchiques du pays.

Les dissentiments entre les ministres au sujet du scrutin de liste et des questions connexes qui se multiplient, s'aggravent. On dit M. Jules Grévy très-perplexe en face de ce désaccord gouvernemental. L'union républicaine commence à trouver bizarres les allures du cabinet. M. Ferry espère lasser la patience de ses amis, attachés au char ministériel, et les amener à composition, de façon à leur faire adopter ses vues personnelles. Si la discorde éclate, le cabinet Ferry ne tiendra pas longtemps debout.

Le député de l'Ain, M. Germain, est devenu un cauchemar pour les ministériels.

Mette en demeure la Chambre, à la veille des élections, de dégrever la propriété foncière est, en effet, un joli tour à jouer aux ministériels qui n'ont fait à l'agriculture que des promesses. L'habileté de M. Germain consiste à présenter le moyen pratique de venir en aide à l'agriculture en augmentant les droits sur l'alcool, ce dont on ne peut se plaindre.

Que fera le ministre en face de l'accueil ému fait par la Chambre à la proposition Germain? Se contentera-t-on des doléances de l'infortuné Tirard, à la recherche de son équilibre budgétaire, pour proposer une proposition qui répond aux besoins de l'agriculture, et cela à la veille des élections? Bien joué le tour combiné par le député de l'Ain!

COMMISSION DU SCRUTIN DE LISTE.

On lit dans le Temps :

« MM. Jules Ferry et Waldeck-Rousseau se sont rendus à deux heures à la commission du scrutin de liste.

« Le président du conseil a fait des déclarations absolument conformes aux déterminations du conseil des ministres.

« Nous nous bornons donc à enregistrer ici quelques détails complémentaires.

« Le président du conseil, comme on le sait, a dit que le mandat légal de la Chambre expirerait le 14 octobre; mais, quant à la date des élections, il a refusé de dire quoi que ce soit, déclarant qu'il serait imprudent pour la Chambre et le gouvernement de s'engager longtemps à l'avance et dans l'ignorance de ce que pourrait être la situation politique au jour choisi.

« M. Jules Ferry, en réponse à une demande de M. Ribot, a dit qu'il ne voyait aucun inconvénient à établir des sectionnements dans les départements ayant un grand nombre de députés à élire.

« Toutefois, il pense que ce sectionnement pour Paris particulièrement aurait de graves inconvénients, car on reconstituerait ainsi dans la capitale de véritables arrondissements.

« Il préférerait qu'on diminuât le nombre des députés pour toute la France en élevant un peu la base de population au-delà de un par 70,000, qui est le chiffre fixé par la commission.

« Le ministre a également appelé l'attention de la commission sur l'amendement Escande, tendant à interdire les élections partielles tant que la députation ne serait pas réduite d'un quart.

« Le ministre a insisté sur l'inconvénient qu'il y aurait à mettre à chaque instant en mouvement le corps électoral de départements entiers pour l'élection d'un seul député.

« La commission a pris l'engagement d'étudier la question.

« Après le départ du ministre, la commission a décidé, par 5 voix contre 3 et 1 abstention, d'insérer dans la loi une disposition fixant les élections générales au premier dimanche d'octobre.

« M. Constans va rédiger un rapport supplémentaire et demander la mise à l'ordre du jour après la loi des céréales. »

Pendant que la commission du scrutin de liste écoutait les dépositions de MM. Ferry et Waldeck-Rousseau, M. Brisson ouvrait la séance de la Chambre en adressant à nos soldats de l'Extrême-Orient quelques félicitations sur leur vaillance, félicitations bien dues assurément.

Puis, M. de la Billiais, député de Nantes, a posé sa question au ministre de la guerre au sujet des avoines achetées en Prusse pour les besoins de la cavalerie et de l'artillerie française, et il a demandé à ce que, sauf le cas de force majeure, une clause du cahier des charges obligeât les fournisseurs à se servir des produits indigènes.

M. Lewal a assez mollement défendu les marchés passés par ses prédécesseurs. Il a seulement fait observer qu'à tort ou à raison, ceux-ci avaient pensé que les avoines allemandes se conservaient plus longtemps que les avoines françaises. M. Lewal, d'ailleurs, n'a pas cherché à donner la preuve de

cette conservation et nous croyons qu'il a bien fait.

Il a promis, en revanche, de rectifier autant que possible, dans le sens indiqué par M. de la Billiais, les marchés à venir.

Il paraît assez étrange qu'on soit obligé de questionner publiquement un gouvernement pour l'obliger, ou du moins — n'anticipons pas — pour lui arracher la promesse de ne point favoriser l'étranger aux dépens de notre agriculture.

Ce qui suit est extrait d'un journal républicain, non des extrêmes assurément et qui, en maintes circonstances, a rompu des lances pour le cabinet que l'Europe ne nous envie pas, ainsi qu'on va le voir. Voici ce que dit le Rappel :

« Bien que les troupes chinoises soient commandées — tout le monde aujourd'hui l'avoue — par des officiers allemands, il est convenu que M. de Bismark se montre on ne peut plus favorable à toutes nos entreprises lointaines. Nous ne mettons nullement en doute ces excellentes dispositions du chancelier et nos expéditions aventureuses servent trop bien sa politique pour qu'il y fasse la plus légère objection. Loin de nous demander un salaire, une compensation, un courtage, comme il dit, M. de Bismark pourrait payer et payer généreusement ceux qui, depuis deux ans, gaspillent nos millions et nos approvisionnements et compromettent l'œuvre, à peine terminée, de notre réorganisation militaire. Mais M. de Bismark, même quand on suit une politique qu'il semble avoir inspirée de point en point, vous regarde encore comme son obligé, et de temps en temps il présente sa note. C'est précisément une note de ce genre qui serait à la veille de nous être présentée. »

Eh ! mais, le Rappel a une manière de défendre le cabinet qui n'est pas faite, ce nous semble, pour rassurer ses amis; cependant, on le sait d'assez facile composition.

Dans les Souvenirs d'un préfet de police, M.

74. Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE X

LE DERNIER CRIME (suite).

Vers huit heures, Jaberg sortit à son tour de Précigné et gagna d'un pas lent, suivi de Larchant, Frouard et Lançon, la forêt de Malpeire. Parvenu au cœur de la forêt, il s'assit sur un tronc d'arbre et montrant à ses hommes le gazon d'alentour :

— Asseyez-vous, dit-il. Nous avons le temps.

Les trois hommes se couchèrent sur le sol, mais Lançon, le Gascon, murmura à l'oreille de Frouard :

— Trouve de l'air, mon fils, qu'a donc le brigadier, aujourd'hui ? Il est muet comme un poisson de la Gascogne, mais il a une idée entre les deux yeux.

— Je le crois, répondit Frouard. Dormons puisqu'il le veut, mais ouvrons l'œil !

— Eh ! cap de Dious, mon fils ! comment veux-tu que je dorme en ouvrant l'œil ?

— Silence, fit le brigadier.

Vers midi, une femme passa devant les gendarmes, sans paraître les remarquer. Jaberg tressaillit. Cette femme était la Milcent.

A une heure, le brigadier se leva :

— Debout, dit-il, et écoutez-moi.

Les trois hommes se dressèrent en un instant. Ils sentaient que le moment était solennel.

— Rouget est au bois de Pejas, reprit le brigadier : c'est là que nous devons le prendre. Nous allons nous diviser en deux groupes. Larchant et Frouard prendront sur la gauche, du côté de Précigné, et moi j'irai à droite avec Lançon : soyez prudents pour vous-mêmes, cachez-vous bien, mais si vous voyez Rouget et que vous ne puissiez le prendre, tirez sur lui. Vous avez maintenant son vrai signalement. Est-ce bien compris ?

— Oui, brigadier, répondirent les trois hommes.

— Bien ! maintenant, partez devant, Larchant et Frouard.

Les deux hommes s'éloignèrent. Dix minutes après, Jabert et Lançon parlaient à leur tour.

Ils n'avaient pas fait cent pas qu'ils croisèrent la Milcent, qui revenait à Sablé par la forêt. Un signe imperceptible fit connaître au brigadier que Rouget était venu au rendez-vous.

Son cœur tressaillit d'espérance.

Pendant deux heures, les quatre gendarmes ballèrent en vain la forêt et les bois sans trouver traces

du braconnier. Une grande distance finit par séparer les deux groupes. Furieux de l'insuccès de ses recherches, le brigadier se perdit vers le nord, tandis que, fidèle à la consigne qu'il avait reçue, Larchant se tenait autour du petit bois.

Cependant, Rouget était couché au pied de la grosse souche où il avait vu la femme de Julien. Le père Pouplard l'avait cherché, dès le matin, pour lui dire de se tenir sur ses gardes; mais il ne l'avait pas rencontré. Depuis sa maladie, Rouget n'avait plus la vigueur d'autrefois : il se couchait souvent ainsi, quand il faisait chaud, et dormait de longues heures au soleil.

Vers trois heures, cependant, voyant les ombres s'allonger et sentant la fraîcheur le gagner, le braconnier résolut de sortir du bois et de chasser pour renouveler ses provisions. Il chargea le fusil que lui avait confié le père Pouplard, et, suivant sa faneste habitude, mit du petit plomb pour les lapins à gauche, et des chevrolines à droite, pour les gendarmes et les sangliers.

Il portait ce jour-là, dit l'acte d'accusation, un chapeau rougeâtre et la grande blouse que lui avait donnée Bonvoux.

Ainsi armé, Rouget sortit des taillis, se dirigea vers la lisière, et commença à chasser (1).

Au même instant, il fut aperçu par Larchant

(1) Nous suivons pas à pas, dans tout le chapitre, l'acte d'accusation.

et Frouard qui se reposaient, assis sur le talus d'un fossé.

D'un geste rapide, Larchant fit coucher son compagnon et se dissimula lui-même derrière la haie.

Rouget ne les aperçut pas et pénétra bientôt dans un petit sentier bordé à droite et à gauche par un talus très-élevé d'épaisses broussailles.

— En avant ! dit Larchant à voix basse. C'est Rouget ! voici le moment. Cours au bas du sentier, je vais le guetter en haut.

Le plan était très-bien conçu. Frouard s'élança à travers le champ, et se jeta dans le sentier. Rouget l'aperçut et s'enfuit vers l'autre extrémité. Mais tout-à-coup, après avoir couru une vingtaine de pas, peut-être, il vit Larchant qui parvenait à la haie.

Pris entre deux feux, Rouget se sentit perdu. Un instant, il songea à rebrousser chemin, mais Frouard accourait derrière lui : gravir le talus et franchir la haie avant que ses adversaires fussent arrivés était impossible; avancer, c'était se jeter à la merci de Larchant. Rouget poussa un cri de rage et tourna comme un fou, deux ou trois fois sur lui-même. Puis, l'image de la prison, de la condamnation à mort, de la guillotine, se dressa devant son esprit, et sa décision fut prise.

Il s'élança à la rencontre de Larchant.

Andrieux, racontant l'expulsion des R. P. Jésuites de la rue de Sèvres, fait une intéressante confession :

« Il fallait pousser à la rue des prêtres sans défense ; leur attitude de prière, leurs physionomies méditatives et résignées, et jusqu'à la bénédiction donnée en sortant aux fidèles agenouillés, contrastaient péniblement avec l'emploi de la force publique.

« Il n'était pas nécessaire d'avoir la foi catholique pour éprouver l'impression que je décris ; et, quelles que fussent leurs croyances particulières, ce n'était pas pour de pareilles besognes que tant de vieux soldats avaient revêtu l'uniforme des gardiens de la paix. »

Le scandaleux procès qui a révélé le trafic en grand des décorations et emplois publics n'est pas clos, paraît-il, par le jugement de la 8^e chambre. La *Ligue* affirme que « derrière ces considérants doctoralement sévères, il y a d'autres responsabilités qui se cachent et d'autres coupables qui s'abritent ». Où sont les coupables ?

Attendons-nous à une interpellation ; elle sera certainement édifiante.

On a beaucoup remarqué, à la dernière réception du ministère des affaires étrangères, que l'huissier chargé d'annoncer les invités appelait chaque ministre entrant :

« Son Excellence le ministre de... »

Jusqu'ici, dans toutes les réceptions officielles de la République, on annonçait : « M. le ministre » ; mais à l'avenir, dans toutes les réceptions des ministres, on devra se conformer à la tradition reprise par le président du conseil.

M. ANDRÉ DE TRÉMONTELS.

Nous lisons dans la *Republique radicale* :

« Le sieur André dit de Trémontels a été révoqué.

« Pourquoi ? Evidemment parce qu'il n'a pas poursuivi M. Demangeat qui était prêt à faire la preuve des accusations de prévarications portées contre l'ex-préfet de la Corse.

« Le sieur André, en fuyant le procès, a donc reconnu *ipso facto* le bien fondé des accusations qui pesaient sur lui.

« Dès lors, comment se fait-il qu'il ait été révoqué et non poursuivi d'office par le parquet ?

« Comment cela se fait ? Eh ! tout simplement parce que les opportunistes n'ont pas intérêt à poursuivre les tripoteurs. Ce serait un déplorable exemple qui pourrait bientôt se retourner contre eux. »

LE PRIX DE REVIENT DU BLÉ En Amérique.

On a émis des doutes, lisons-nous dans le *Journal des Campagnes*, au sujet des chiffres cités par les journaux partisans des

droits compensateurs ; nous croyons donc devoir, au moment où la discussion sur le projet de relèvement des droits de douane va commencer devant la Chambre, mettre sous les yeux de nos adversaires un document dont ils ne récuseront peut-être pas l'autorité. Nous reproduisons donc ci-dessous le rapport de M. Bruwert, consul de France à Chicago, sur la culture du blé dans l'Illinois :

« Les dépenses à l'hectare comprennent d'abord, pour l'intérêt du capital, l'impôt et l'assurance, 3 fr. 68.

« L'Union ne perçoit aucune taxe foncière ; la terre n'est imposée que pour le compte de l'État local, le comté ou l'arrondissement et la commune, dans la proportion de 0 fr. 35 0/0 au profit de l'État, de 0 fr. 60 0/0 au profit du comté et de 0 fr. 05 0/0 au profit de la commune. L'impôt porte sur le capital, à une valeur sept fois moindre que le prix vrai. Un champ de 700 francs n'est guère estimé que 100 francs et n'a dès lors à payer que 3 fr. 44 d'impôts. Les frais d'exploitation reviennent à l'hectare :

« Labour, 15 fr. 45 ; hersage, 4 fr. 32 ; semés, 0 fr. 85 ; semence, 49 fr. 78 ; moisson, 9 fr. 27 ; battage, 14 fr. 83 ; conduite au marché, 12 fr. 37. Soit en tout : 132 fr. 25 c.

« Le prix de revient a donc été de 8 fr. 45 par hectolitre de blé. Plus, en moyenne, de 41 francs toutes dépenses payées ; le profit que le cultivateur américain retire de son blé est, de plus, de 4 francs par hectolitre. Bien entendu, les prix ci-dessus sont le résultat des moyennes. Il peut arriver que ces chiffres ne soient pas atteints ou qu'ils soient dépassés. C'est ainsi qu'un fermier établi dans le nord de l'État a affirmé et prouvé, par sa comptabilité, qu'il produit du maïs à 4 fr. 50 l'hectolitre et du blé à 4 fr. 50. C'est là un cas particulier. Quoi qu'il en soit, les prix de revient sont bas et les frais de transport pour la France ne viennent pas trop les accroître. En effet, de Chicago à New-York, l'hectolitre de blé paye 4 francs. De New-York au Havre, le fret est de 2 francs, soit en tout 3 francs, qui constituent la seule barrière pour la production française, contre la rivalité américaine. »

Et l'on s'étonne que le prix du blé soit tombé si bas ! Que l'on ne nous dise pas que l'Amérique est arrivée à son apogée de production. Elle a encore d'immenses étendues de terres vierges à mettre en culture, et le percement du canal de Panama nous mettra dans quelques années en communication directe avec le versant du Pacifique.

L'Amérique nous a envahie et il est certain que ses exportations deviendront de plus en plus considérables. L'Inde va bientôt nous inonder à son tour. Déjà, en 1882, elle nous a envoyé 4,580,000 quintaux métriques de blé, dont le prix de vente n'a pas dépassé 42 francs l'hectolitre à Marseille. Le coût de la production dans l'Inde est inférieur à 5 francs l'hectolitre !

cadavre, les yeux fermés, la bouche entr'ouverte, et couvert de sang, Jaberg faillit se trouver mal. La fureur et l'indignation l'étouffaient. Mais il sut se soutenir, par un effort énergique, et se jeta sur le corps de son ami :

— Larchant ! Larchant ! criait-il, m'entends-tu, mon ami ?

Et voyant que Larchant ne répondait pas, le brigadier, qui aimait beaucoup cet homme et qui se reprochait à tort de l'avoir conduit à sa perte, céda à son émotion et sanglota convulsivement.

De grosses larmes, que provoquaient à la fois le chagrin et la colère, roulaient aussi dans les yeux de Frouard et de Lançon. Ces hommes de fer, qui couraient, du matin au soir, pour protéger leurs semblables et qui n'avaient d'autre souci que celui de faire leur devoir, ne pouvaient comprendre une telle infortune, et le spectacle de ces deux braves, le brigadier Jaberg et le gendarme Larchant, tous les deux frappés pour la même cause, était bien fait pour les émouvoir.

A la fin, Jaberg se redressa.

— C'est Rouget, n'est-ce pas ? dit-il à Frouard.

— Oui, mon brigadier.

— Oh ! le misérable ! cria le brigadier en fermant le poing et en le dressant vers la forêt... Et vous n'avez pu tirer, Frouard ?

— Non, brigadier. Ah ! si j'avais eu une seconde de plus !

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Au sujet du combat de Sheipoo, les journaux anglais publient la dépêche suivante de Shanghai, 18 février, 4 h. 20, soir :

« L'escadre française s'est mise à la recherche de la flotte chinoise, que l'on savait mouillée en rade de Sheipoo.

« Les Chinois, qui avaient évité l'amiral Courbet pendant quelque temps, ont probablement ignoré l'approche de l'ennemi, jusqu'au moment où ils ont été surpris, vendredi dernier, par l'apparition des navires français à Sheipoo.

« Sur les cinq navires chinois qui étaient à l'ancre, trois prirent immédiatement la fuite.

« Les deux autres, dont une frégate de vingt et un canons, engagèrent un combat désespéré.

« Les Français les attaquèrent immédiatement avec des bateaux-torpilles, mais ils furent repoussés quatre fois par les Chinois.

« Dimanche, ils ont renouvelé leur attaque avec succès. Les bateaux purent atteindre les navires chinois avec leurs torpilles, dont l'explosion a produit un effet terrible. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 février.

Aujourd'hui, les transactions sont un peu plus restreintes que dans la séance précédente, et la lourdeur domine sur l'ensemble de la cote.

Les rentes françaises ont un marché beaucoup plus agité, qui ramène le 3 0/0 à 81.45, le 4 1/2 à 109.75 ; l'amortissable reste ferme à 38.05.

Les actions de la Banque de France sont bien tenues à 5,155.

Le Crédit Foncier continue à donner lieu à des achats suivis. L'action se maintient à 1,337.50. Dans le groupe des obligations de cette société nous remarquons la bonne tenue de l'obligation de 1883, qui marche sur la trace des obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer, dont elle reproduit d'ailleurs exactement le type. Elle est demandée à 365.

La Banque d'Escompte montre une grande fermeté à 570.

Les titres de la Banque de Paris sont à 795.

Le Rio-Tinto a un marché excellent au prix de 320 fr.

Les Chemins Méridionaux conservent l'avance acquise par eux dans la séance précédente, à 688.75.

L'Italien a des tendances plus lourdes ; néanmoins cette valeur ne s'éloigne pas de son cours de la veille à 98 fr.

Le Suez est toujours très-soutenu à 1,953 fr.

Immobilité absolue des cours des Chemins de fer français.

LES MANŒUVRES EN 1885.

1^o *Manœuvres de corps d'armée.* — Les 1^o, 2^o, 3^o et 4^o corps exécuteront des manœuvres d'ensemble, d'une durée de 20 jours y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les 1^o et 2^o corps manœuvreront l'un contre l'autre ; les deux divisions du 3^o corps opéreront leur changement de garnison à l'époque des manœuvres.

2^o *Manœuvres de division.* — Les 5^o, 6^o, 7^o, 8^o, 9^o, 10^o, 13^o et 16^o corps feront des

manœuvres de division, d'une durée de 10 jours, aller et retour compris.

Dans le 5^o corps, la 10^e division (Orléans) seule fera des manœuvres.

De même dans le 13^o corps, la 26^e division participera seule à ces exercices.

La 25^e division, détachée à Lyon, ne pouvant recevoir ses réservistes, exécutera des exercices particuliers avant le départ pour les manœuvres des troupes du 4^e corps en garnison à Lyon. M. le général commandant le 13^o corps soumettra ses propositions à ce sujet après entente avec M. le gouverneur de Lyon.

3^o *Manœuvres de brigade.* — Les 4^o, 11^o, 14^o, 15^o, 17^o et 18^o corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de 10 jours, aller et retour compris.

Dans le 4^o corps, les 13^e et 14^e brigades seules manœuvreront.

Le régiment du 15^o corps, stationné en Corse, exécutera, dans l'île, des exercices spéciaux en vue desquels M. le général commandant le 15^o corps soumettra des propositions.

Les 8^o et 9^o divisions, en garnison à Paris, ne prendront pas part aux manœuvres.

Deux sections télégraphiques de 1^{re} ligne seront adjointes, l'une au 4^o, l'autre au 2^o corps.

Le service de la trésorerie et des postes sera constitué dans les 1^{er}, 2^e et 3^e corps.

MANŒUVRES DE CAVALERIE.

1^o *Manœuvres de division.* — Les 4^o et 5^o divisions de cavalerie exécuteront des manœuvres de division d'une durée de 12 jours, y compris l'exécution préalable des évolutions de brigade.

Ces deux divisions seront réunies à proximité de Châlons pour manœuvrer l'une contre l'autre.

Les 3 batteries à cheval de chaque division manœuvreront avec leur division.

2^o *Évolutions de brigade.* — Toutes les brigades de cavalerie exécuteront des évolutions de brigade pendant 8 jours, non compris le temps nécessaire à l'aller et au retour.

3^o *Cavalerie manœuvrant avec les corps d'armée, divisions et brigades.* — Indépendamment de ces évolutions, toutes les brigades de cavalerie de corps d'armée participeront aux manœuvres d'automne de leur corps d'armée.

Dans les corps exécutant des manœuvres d'ensemble, la brigade de cavalerie marchera entière avec le corps d'armée.

Dans les corps exécutant des manœuvres de division, un régiment sera affecté à chaque division d'infanterie.

Dans les corps exécutant des manœuvres de brigade, chaque brigade sera pourvue de deux escadrons.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Les sous-officiers de cavalerie, candidats élèves-officiers à l'École de Saumur, passeront les examens écrits le 4^{er} juin au lieu du 4^{er} avril.

Comme complément de la mesure qui renvoie dans leurs foyers 25,000 hommes de la classe de 1880, le ministre de la guerre vient de décider que les militaires de la même classe restant sous les drapeaux ne seront pas, comme l'an dernier, libérés dès le mois d'août, mais participeront aux manœuvres d'automne et seront renvoyés du 20 au 25 septembre.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une forte tempête en cyclone, dont le centre est sur la Nouvelle-Écosse en marche probable de l'Est au Nord-Est, causera sur sa route de forts vents de l'Est et du Sud-Est. Bourrasques sur la Grande-Bretagne et sur les côtes de France entre le 22 et le 24. »

Voici quelques renseignements de nature à intéresser tous ceux qui ont des parents ou des amis dans le corps expéditionnaire :

Les correspondances pour le corps expéditionnaire du Tonkin et pour les bâtiments de guerre opérant dans l'Extrême-Orient

sont expédiées chaque semaine alternative-ment par les paquebots français partant de Marseille les dimanche 1^{er}, 15 et 29 mars, 12 et 26 avril, 16 et 24 mai, etc., et par les paquebots anglais partant de Brindisi les lundi 23 février, 9 et 23 mars, 6 et 20 avril, et 18 mai, etc.

La dernière expédition de Paris a lieu chaque samedi matin, à onze heures quinze sur Marseille, et à six heures sur Brindisi.

La franchise est accordée, par la voie française exclusivement, aux lettres ne dépassant pas le poids de quinze grammes.

Les lettres expédiées par la voie anglaise sont passibles de la taxe d'affranchissement de 25 centimes par quinze grammes.

Les correspondances qui suivent la voie de Brindisi sont, en règle générale, transportées jusqu'à Singapore, par les paquebots anglais et de Singapore à destination par des services français. Toutefois, les lettres portant la mention « par Hong-Kong » sont acheminées conformément à la volonté des expéditeurs.

UNE LETTRE INTÉRESSANTE.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Un de nos lecteurs veut bien nous communiquer une lettre qu'il a reçue d'un de ses amis, faisant partie du corps de débarquement de l'île de Formose.

L'auteur de cette lettre qui a participé à la répression de l'insurrection canaque en 1877 et qui, depuis 1882, a pris part à presque tous les combats livrés au Tonkin, fait le tableau le plus triste de la situation de nos soldats à Formose.

« Jamais, dit-il, depuis que je porte l'uniforme, je n'ai été aussi malheureux.

« Nous manquons de vivres frais, et l'eau que nous trouvons excellente nous empoisonne. En 15 jours, le corps de débarquement a été réduit des deux tiers par suite des maladies. Mon bataillon a été des plus éprouvés (240 malades). Dans ma compagnie, sur 138 hommes, nous n'avons pu faire marcher que 35 hommes contre les Chinois.

« Nous avons actuellement plus de 200 morts, par suite de maladies. »

MORT DE M. E. WEBER.

On annonce de Hambourg la mort de M. Edmond Weber, qui a succombé, à quarante-six ans, à la rupture d'un anévrisme.

M. Weber, né à Strasbourg, était un compositeur distingué qui, en Alsace surtout, jouissait d'une grande réputation; c'était en outre un pianiste émérite. S'intéressant beaucoup au développement des Sociétés chorales, il avait composé plusieurs morceaux pour les concours orphéoniques.

Il a abordé la scène deux fois et avec succès: à Strasbourg, avec le *Roi des Aulnes*, et à Angers, avec *Rosita*.

M. Edmond Weber était le frère de M. Paul Weber, le remarquable violoncelliste de l'Association artistique d'Angers.

Aperçu de quelques prix vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE: — Sucre, 4^{er} choix, 50 c. le 1/2 kil.; Bougies extra, 4 fr. 40 le paquet; Chocolat de la Compagnie Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; Petits Pois et Haricots verts, 95 c. la boîte de 4 litre. — Demander le catalogue général.

Faits divers.

LE CARNAVAL A MARSEILLE.

A l'occasion des fêtes du carnaval, une bataille de fleurs a eu lieu au parc Borelly; elle avait attiré une grande affluence de promeneurs et de nombreux équipages richement ornés de fleurs.

Les sommes qu'on a recueillies atteignent le chiffre de trente mille francs environ.

On estime le nombre des spectateurs rassemblés dans le parc à plus de vingt mille, et celui des voitures à plus de cinq cents.

Parmi les chars et les voitures privées, citons le char des artilleurs représentant une forteresse et attelé de six chevaux; le char de la Bouquetière marseillaise, derrière son banc, avec son parasol et sa lanterne; le landau des Bolivars, monté par deux clowns coiffés excentriquement du chapeau de ce nom; de nombreux équipages attelés à la Daumont.

La bataille a duré deux heures. La rentrée en ville s'est opérée sans accident.

C'était un diminutif du carnaval de Nice, le premier carnaval, peut-être, du monde.

Voici, d'après les journaux de théâtre, quels sont les gages des principaux chanteurs et des principales chanteuses de l'Opéra :

M. Sellier, qui touchait 66,000 fr., vient, par un nouveau traité, d'être fortement augmenté.

M. Lassalle touche 425,000 fr. par an. — M. Salomon 70,000. — M. Melchissédec 48,000. — M. Dereims 60,000. — M. Boudouresque 60,000. — M. Plançon 44,000. — M. Dubulle 48,000. — M^{lle} Krauss 427,500. — M^{lle} Isaac 80,000. — M^{lle} Richard 60,000, etc., etc.

Quant à M. Faure, il a touché 45,000 fr. par mois. — M. Gaillard, 6,000 fr. par mois. — M. Villaret, 72,000 fr. par an.

Enfin, les frais de l'Opéra sont de 20,000 francs par jour (ils étaient de 24,000 fr. sous M. Vaucorbail).

Sur cette somme de 20,000 fr., 4,000 sont donnés par l'Etat: c'est la subvention.

Il faut donc encaisser 16,000 fr. pour joindre les deux bouts; l'abonnement à l'année représente 8,500 fr. environ.

Beaucoup, sinon tous les artistes de l'Opéra, se réservent, en outre, le droit de chanter dans les concerts et les salons où ils se font payer fort cher.

pris à regretter qu'il n'ait pas eu lieu. A force de dévouement, j'aurais sans doute exercé sur elle une influence salutaire et éloigné les épreuves qui ont empoisonné sa vie... Elle se maria par dépit avec un homme qu'elle n'aimait pas, et chercha à se dédommager par les satisfactions d'amour-propre de celles qu'elle ne trouvait pas dans son intérieur. La gêne, les dettes, puis les orages domestiques entrèrent dans sa maison. Je vins à plusieurs reprises secrètement à son aide et satisfais, à son insu, des créanciers trop exigeants. Mais il ne dépendit pas de moi d'arrêter Victoire sur la pente fatale, le gouffre s'élargit, et finalement les deux époux partirent pour l'Amérique, où ils ont péri misérablement.

De nouveau, mon oncle resta silencieux, absorbé dans de douloureuses réflexions. Il fit effort pour chasser ces impressions et affecta une gaieté qui était loin de son cœur.

« Maintenant, me dit-il, tu ne me demanderas plus pourquoi je ne me suis pas marié. »

Si long qu'eût été le récit de mon oncle, il ne me satisfaisait pas, la conclusion manquait, et je me demandais pourquoi il avait été fait précisément en ce moment.

« Mon oncle, lui dis-je, c'est lorsque je vous parlais de Gertrude que vous m'avez parlé de Victoire, est-ce que vous avez voulu établir entre elles

BIBLIOGRAPHIE

La Médecine Dosimétrique devant les Gens du Monde, publiée sous le patronage et avec la collaboration du professeur D^r Burggraeve — DIRECTEUR: Félix Ribeyre — vient de faire paraître son 25^e numéro (3^e année).

En voici le sommaire :

TEXTE. — Paris, la plus grande, la plus belle et la plus saine ville du monde: Félix Ribeyre. — L'Assainissement de Naples. — Lettre du D^r Burggraeve à M. Félix Ribeyre. — Les Tremblements de terre: D^r Burggraeve. — Sur la Phtisie pulmonaire: D^r Goyard. — Le Diabète et son traitement Dosimétrique: F. R. — L'Hygiène des habitations: D^r Burggraeve. — Chronique mondaine: Félix Ribeyre.

VARIÉTÉS. — La Casquette d'amadou: Félix Ribeyre.

GRAVURE. — Plan de Paris avec les fortifications remplacées par une ceinture verdoyante: Projet du D^r Burggraeve; dessin de M. Jacquemin.

Bureaux: 19, boulevard Montmartre, Paris. — Abonnement: Un an, 5 fr.; un Numéro franco, 30 centimes.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr. Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 février :

TEXTE. — La Maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis. — Le Créateur du ciel et de la terre, par M. Faye, de l'Institut. — Le Vigneron bourguignon, par M. Ed. Ch. — Campements, cantonnements et bivouacs, par M. le lieutenant-colonel Hennebert. — Faits astronomiques de l'année 1885, par M. C. Flammarion.

GRAVURES. — Maison de la Légion d'honneur, à Saint-Denis. — Crosse d'Othon 1^{er}, évêque de Hildesheim. — Le Vigneron bourguignon, d'après un carreau du quinzième siècle. — Faits astronomiques de l'année 1885 (7 fig.).

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI

Le numéro: 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an: Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

UNE SURVEILLANCE NÉCESSAIRE. — C'est notre estomac qui l'exige. Si vous sentez que l'appétit ne va pas, le peu que vous mangez vous reste sur l'estomac, si la constipation s'en mêle, le sommeil s'enfuit et le lendemain vous êtes de méchante humeur et peu disposé au travail. Alors n'hésitez plus, et faites comme M. GUILHON, à La Leguise, par Yaut (Aveyron), qui écrivait le 15 novembre 1884: « Il y avait environ quinze mois que, par suite de mauvaises digestions, ma santé se trouvait gravement compromise. Je ressentais après chaque repas une pesanteur dans l'estomac qui me faisait horriblement souffrir: maux de tête, la vue trou-

un rapprochement ?

— Non, répondit-il vivement; c'est bien loin de ma pensée; je sais bien, d'ailleurs, que les conseils des vieillards n'ont pas de prise sur les jeunes gens et qu'on ne prend jamais pour son compte l'expérience d'autrui. Mais ton enthousiasme était si exalté, que je n'ai pu résister à la tentation de lui appliquer une potion réfrigérante; puis, sous l'impression d'un sentiment exclusif, on devient égoïste, on oublie facilement les autres, j'ai voulu rafraîchir ta mémoire. »

Il n'acheva pas sa pensée, mais je la devinai. L'excellent homme était habitué à moi, la perspective d'une séparation que je préparais avec l'insouciance ingrate des jeunes gens lui serrait le cœur.

Il n'en fit pas moins avec empressement toutes les démarches préliminaires de mon mariage, et à voir les efforts qu'il faisait pour abréger les délais, l'expression de bienveillance inaltérable que présentaient ses traits, on n'eût pas soupçonné qu'il avait au cœur une profonde blessure.

Cependant, à mesure qu'approchait le jour fatal, il paraissait plus soucieux et plus triste. La veille, je le menai voir un appartement situé sur le même palier que le sien et que j'avais loué en cachette. Cette surprise lui arracha des larmes de joie.

« Ainsi tu resteras auprès de moi, je te verrai

blée, yeux enfoncés, teint tantôt jaune, tantôt rouge, langue chargée, constipation, fatigue continuelle, etc., enfin je ne pouvais m'expliquer cet état de choses. Heureusement j'eus le bonheur de lire un journal qui mentionnait les prompts guérisons obtenues par les Pilules Suisses; je fis un essai avec ce remède, qui me donna un excellent résultat et dont je viens aujourd'hui témoigner ma vive reconnaissance. Maintenant, quoique guéri, je ne veux pas être dépourvu de ces bonnes Pilules Suisses, et je prie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, de m'en envoyer deux boîtes à 1 fr. 50.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 23 février 1885,

LE CAÏD

Opéra-bouffe en 2 actes,
paroles de T. Sauvage, musique de A. THOMAS.

Distribution :

Biroteau MM. Noël Cadeau.
Michel Neveu.
Aboul-y-far Bastin.
Ali-Bajou Lamy.
Virginie M^{mes} Dorian.
Fatma Dupouy.
Un mouzin M. Demon.

Les Noces de Jeannette

Opéra-comique en 1 acte,
paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré,
musique de Victor MASSÉ.

Distribution :

Jean MM. Dechesne.
Thomas Derrousseau.
Jeannette M^{mes} Dorian.
Petit-Pierre Hennessie.
Paysans, paysannes.

ORDRE: 1. *Le Caïd*; 2. *Les Noces de Jeannette*.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 14/.

Marché de Saumur du 14 Février

Blé nouveau (Ph.)	—	Huile de noix.	50	120	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	15	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin . . .	50	—	—
Halle, moy ⁿ	14 69	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge	65	Luzerne —	780	70	—
Avoine h. bar.	50	Paille —	780	40	—
Fèves	75	Amandes . .	50	—	—
Pois blancs . .	80	Cire jaune . .	50	190	—
— rouges . . .	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	40	—	—
Chenevis . . .	50	— 2 ^e —	—	38	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e —	—	36	—

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

TOUS LES JOURS, DE 9 A 6 HEURES.

TUMEUR, FISTULE

Polypes, Kystes, Chancre, Ulcères, Affections de la Matrice
HÉMORRHOÏDE, CANCER
Maladies considérées comme incurables par les plus célèbres médecins. Guérison certaine, sans opération, par le MÉTHODE de D^r A. B. F., spécialiste, professeur libre, Paris, 18, rue Cadet. 3 ans d'études spéciales. Ce traitement soulage immédiatement et est peu coûteux. Brochure envoyée franco. Consultation M^{di} à 5 h. Gesté par Courroy.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

tous les jours!... Ah! tu m'as fait bien peur; à mon âge se séparer du seul être par lequel on se sait aimé, c'est affreux... Je ne te le disais pas, mais je n'aurais pas eu de longs jours à vivre s'il avait fallu subir ce dernier sacrifice.

— Au lieu d'un cœur pour vous aimer, mon oncle, vous en aurez deux.

— Oui, je sais, Gertrude m'aimera puisqu'elle t'aime. Méchant garçon, pourquoi m'as-tu laissé dans l'anxiété pendant ces trois horribles semaines ? »

Il vécut longtemps encore et conserva sa gaieté jusqu'à son dernier jour; il était si heureux auprès de ceux qu'il appelait ses enfants! Je me le figure encore quand Gertrude était assise, souriante, à ses côtés, et qu'il faisait sauter les bembins sur ses genoux.

L. COLLAS.

FIN.

BOURSE DE PARIS.

DU 19 FÉVRIER 1885.

Rente 3 0/0.	81 45
Rente 3 0/0 amortissable	83 35
Rente 4 1/2.	107 10
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 60
Obligations du Trésor.	508 25

FAILLITE VEUVE BODET

Les créanciers de la faillite de la veuve Bodet, marchande à Somloire, sont invités de nouveau à se rendre, le vendredi 27 février 1885, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce, pour assister à la vérification de leurs créances et fournir des contredits aux vérifications faites et à faire. Au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite ou au greffe du Tribunal, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus. Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal, (166) GAUTIER.

Tribunal civil de Saumur.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

VENTE Sur saisie immobilière, En deux Lots, DE DIVERS IMMEUBLES

En nature de Terres et Vignes Situés commune de Chacé et de Saint-Cyr-en-Bourg.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de première instance de Saumur, le SAMEDI 14 MARS 1885, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'aux requête, poursuite et diligence de M. Eugène Buleau, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de M^{lle} Eugénie-Marie Buleau, sa fille mineure, demeurant avec lui, ladite demoiselle étant aux droits de M^{me} Marie Dubois, veuve de M. Louis Pasquier, Ayant pour avoué constitué M. V. Le Ray, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, numéro 12,

Il sera procédé, le samedi quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

I. — Commune de Chacé. 1^{er} Lot.

1^{er} Un morceau de terre, situé au Bois-de-Saumoussay, d'une contenance de dix-neuf ares vingt-cinq centiares, joignant au nord la route de Montrouil, au couchant Clavereau, au levant Venon;

2^e Un morceau de terre, au même lieu, d'une contenance de dix-neuf ares vingt-cinq centiares, joignant au nord Clavereau, au couchant Venon, au levant Chasle;

3^e Un morceau de terre, situé au Pas-aux-Chevaux, d'une contenance de trois ares cinquante centiares, joignant d'un côté veuve Héral et de l'autre côté le chemin de Saumoussay.

Mise à prix : deux cents francs, ci..... 200

II. — Commune de Saint-Cyr-en-Bourg. 2^e Lot.

1^{er} Un morceau de terre, situé à la Ruette-du-Ruoux, contenant huit ares quatorze centiares, joignant au midi Lireneau, au nord Tenier et au couchant Thibault;

2^e Un morceau de vigne, situé au Thé, joignant au levant Louis Clavereau, au couchant Clavereau et au nord Rouleau, contenant deux ares quatre-vingt-quinze centiares;

A reporter..... 200

Report... 200

3^e Six ares cinq centiares de vigne, situés à la Pelouse, joignant au couchant la route de Champigny à Saint-Cyr, au levant Bougouin et au couchant Thibault.

Mise à prix : cent francs, ci..... 100

Total des mises à prix : trois cents francs, ci..... 300

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis par procès-verbal de Bedon, huissier à Montrouil-Bellay, du six novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, après un commandement préalable du même huissier en date du vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-quatre, également enregistré.

A la requête de M. Eugène Buleau sus-nommé, sur les époux Clavereau-Ravoyeau, propriétaires-cultivateurs, demeurant ensemble à Rougeville, commune d'Artannes.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Clavereau-Ravoyeau par exploit de Bedon, en date du quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le procès-verbal de saisie et l'acte de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le treize décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 37, numéros 30 et 31.

Par exploits de Bedon, en date des six et sept janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistrés, sommation de prendre connaissance du cahier des charges et d'assister à la publication a été faite :

1^o Aux époux Clavereau-Ravoyeau, parties saisies;

2^o A M. Charles Bedeux, sans profession, mineur sous la tutelle de son oncle, M. Jean Bedeux, propriétaire à Panreux, commune de Méron, créancier inscrit;

3^o A l'Administration des Finances, représentée par M. le Directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances à Paris, également créancière inscrite.

Par exploit de Delaunay, huissier à Saumur, en date du dix janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, la sommation à la femme Clavereau-Ravoyeau a été dénoncée à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur.

Ces actes ont été mentionnés en marge de la transcription de la saisie au bureau des hypothèques de Saumur, le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq;

Enfin, par jugement en date du sept février mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, le Tribunal a donné acte à M. LE RAY, avoué, de la lecture du cahier des charges et fixé au samedi quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-cinq le jour de l'adjudication.

Nota. — Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Redigé par l'avoué soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le seize février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

V. LE RAY.

A LOUER Petit Château

MEUBLÉ OU NON. S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS : Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr. Edition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures..... 10 fr. La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 18 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Etudes de M^e LAMBERT, avoué, M^e BLIN, agréé, et M^e FOUCHARD, notaire au Mans.

ADJUDICATION

Le samedi 7 mars 1885, à une heure.

En l'étude de M^e FOUCHARD, notaire au Mans, rue Bourgeoise, 31 :

1^o D'un vaste terrain et de vastes constructions où s'exploitait l'usine des Filature et Corderie mécaniques de l'Ouest, situé au Mans, avenue de Pontlieue, 3, avec machines à vapeur et transmission.

Contenance : 14,617 mètres.

Mise à prix baissée : 70,000 francs.

2^o De la clientèle de l'ancienne société des Filature et Corderie mécaniques de l'Ouest.

Mise à prix : 100 francs.

Pour les renseignements, s'adresser aux M^{es} LAMBERT et BLIN, M^e THIERRY, avoué; et M^e FOUCHARD, notaire au Mans. (168)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE, Le DIMANCHE 1^{er} Mars, en l'étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

DIVERS IMMEUBLES

Appartenant à M. Levron. S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

Agence de Ventes et Locations (3^e année)

Cessions de fonds de commerce. Achats et ventes de toutes valeurs. Paiements de tous coupons.

Recouvrements. — Placements de fonds.

Avances sur titres. Ouvertures de crédits.

Assurances : Incendie, Vie, Accidents.

L. RENARD, ancien notaire, 16, rue Verte, Saumur. (169)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, 8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur. S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A LOUER

Maison de Campagne A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE Avec cour, écurie, remise et jardin. S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (152)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Place du Roi-René, MAISON, JARDINS

ET VASTES MAGASINS Présentement occupés par M. Rattier. S'adresser à M. LAIR, à Blou.

Pêche de l'Étang de Marson

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

A CÉDER

ATELIER DE MENUISERIE Dans les environs de Saumur Bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES Double renforcées, 80 centilitres S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (126)

A VENDRE

Un beau CHEVAL de selle, pur sang, 11 ans, robe bai brun, très-doux.

S'adresser à M. Léon TOURET, successeur de M. Prieur, 3, rue d'Orléans.

A VENDRE

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capitonée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.

S'adresser chez M. TOCHEPORT, carrossier. (125)

A VENDRE machine Howe, n° 3.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

VERRERIES DE BLANZY

Dépôt de SAUMUR Qual Saint-Nicolas.

BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenances : Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres verre clair pour liqueurs, etc., etc. Prix très-modérés.

ON DEMANDE place de comptable pour quelques heures ou pour la journée entière. S'adresser 19, rue Saint-Lazare.

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, demande une bonne apprêteuse pour les Modes. (171)

Magasins de la Glaneuse

MAISON E. SABATIER 51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53 SAUMUR On demande deux apprêteuses et une apprentie pour les MODES. Conditions avantageuses.

ON DEMANDE, pour le 1^{er} mars, un bon jardinier pouvant s'occuper de fleurs et légumes. S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (153)

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT

Avec les AGRAFES à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g. Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le PRIX UNIQUE sur quatre systèmes exposés.

NIORT 1882, Médaille d'Argent. — CAEN 1883, Médaille d'Argent. — ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil. PREMIER PRIX, etc.

MENIER-GUÉRET, seul fabricant A SAUMUR (Maine-et-Loire).

Vente de FIL FER GALVANISÉ, très-bonne qualité, de tous numéros, en grandes longueurs, pouvant servir pour les Vignes, etc.

PRIX TRÈS-REDUITS.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement ADMINISTRATION ET MAGASIN 3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A LOUER

Une PETITE CAMPAGNE, sur les bords de l'Authion, aux Rives, commune de Saint-Martin-de-la-Place, avec JARDIN planté d'arbres fruitiers. Pêche agréable.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

Un JARDIN avec PAVILLON, puits et pompe, situé au Bois-Brard, commune de Saint-Florent.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre. S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES OURTOULE-MARTRES

FUMISTE 28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères Cheminées marbre, faïence et tôle.

ON DEMANDE à acheter de suite

UN CHIEN

Terrier et Rattier, ou autre race, bon de garde.

S'adresser au bureau du journal.

ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS ÉMISSION

de 2,000,000 de BILLETTS d'une LOTERIE Autorisée par Arrêté ministériel du 24 Mars 1881 au profit de la Caisse de secours et Pension de retraite de l'Association. 400,000 FRANCS de LOTS

Déposés à la Banque de France et payables en espèces. DEUX TIRAGES 1^{er} TIRAGE 12 MARS 1885

1 Gros Lot de..... 50,000 fr. 1 gros lot de..... 25,000 fr. 2 gros lots de 10,000..... 20,000 fr. 2 lots de 5,000..... 10,000 fr. 10 lots de 1,000 fr..... 10,000 fr. 30 lots de 500..... 15,000 fr. 200 lots de 100..... 20,000 fr.

246 lots formant..... 150,000 fr. Les Billeets qui gagneront à ce 1^{er} tirage concourront également au 2^e tirage.

SECOND ET DERNIER TIRAGE 1 Gros Lot de..... 100,000 fr. et 246 autres lots formant..... 250,000 fr.

Au total 493 Lots formant les cinquante millions de francs.

On souscrit au envoi en espèces, chèques ou mandat-poste à M. ERNEST DÉTÈRE, Secrétaire-Général du Comité de la Loterie, 26, Rue Grange-Battelière, Paris.